

**Les familles de trois soldats britanniques décédés en Irak ont entamé aujourd'hui des démarches judiciaires contre le gouvernement, estimant que leurs proches auraient pu survivre si l'armée leur avait fourni un meilleur équipement de protection.**

✘ La Cour suprême de Grande-Bretagne a entendu aujourd'hui les arguments des proches des soldats, première étape de la procédure qu'ils ont entamée pour avoir le droit de poursuivre en justice le ministère britannique de la Défense.

Les trois soldats ont été tués par des bombes en bordure de route alors qu'ils patrouillaient à bord de véhicules blindés en Irak, entre 2005 et 2007. Les familles estiment que leur décès constitue une violation de leur droit à la vie en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le ministère britannique de la Défense estime quant à lui que les soldats sont décédés au combat et que leur mort ne relève pas de la Convention.

Si les familles réussissent à faire condamner le ministère, la clause du droit à la vie prévue dans la législation pourrait être étendue à l'ensemble des soldats en opération, ce qui pourrait également entraîner des demandes de compensation.